

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 12 mai de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/05/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

THOMAS Sébastien, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ANDASMAS Anissa, pouvoirs à THOMAS Sébastien
STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GUET François
GRIJOL Christian, pouvoirs à AUDURIER Philippe
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER
JAFFRY Bernard, pouvoirs à TANGUY Christine
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Excusée : CLEMENT Isabelle

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° DE 53-2022

Objet : Suivi-animation de la future OPAH RU : autoriser le Président à signer le marché et solliciter les subventions relatives au suivi-animation

Rapporteur : Marc RAHER

Douarnenez Communauté a lancé l'appel d'offres relatif au suivi-animation de l'OPAH RU « Centre-ville de Douarnenez ».

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 14 mars 2022 et la date limite de remise des offres a été fixée au 15 avril 2022 à 12h.

L'avis a été publié au JOUE, au BOAMP ainsi que sur le réseau e-marchespublics.com ainsi que sur le journal le Télégramme. Trois offres ont été réceptionnées dans les délais par voie électronique et ont chacune fait l'objet d'une analyse détaillée.

Suite à l'audition du rapport d'analyse, la commission d'appel d'offre, réunie le mardi 2 mai 2022 à 16h30, a attribué le marché à URBANIS – SJM avocats pour un montant de 426 373 €HT.

Vu l'avis de la CAO du 2 mai 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 2 mai 2022,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer le marché relatif au suivi-animation de la future OPAH RU « Centre-ville de Douarnenez »,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions relatives au suivi-animation de la future OPAH RU « Centre-ville de Douarnenez ».**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 12 mai 2022.
Le Président,
Philippe AUDURIER

